

ministre qu'il est sage, à propos de travaux publics et surtout de choses que la Chambre n'a pas eu l'occasion d'approuver et d'adopter, de suivre la même pratique que dans le cas des nombreuses entreprises publiques qui ne sont pas complétées à la fin de l'année financière et pour lesquelles il faut voter de l'argent l'année suivante. Durant l'étude du bill, on devrait, je pense, étudier attentivement cet aspect de la question, car on offrirait aux finances du pays une grande protection en permettant à la Chambre, à la fin de l'année financière, de porter jugement sur ces contrats.

L'hon. M. VENIOT: Avant de nous prononcer sur cette résolution, monsieur le président, je désire dire quelques mots. Cette mesure, je crois, doit apporter un secours temporaire; elle ne mettra pas fin au chômage comme on a promis de le faire durant la campagne électorale. Comme mesure de secours temporaire, je l'approuve, mais j'aurais été plus satisfait si le Gouvernement, dans cette résolution, avait laissé entièrement de côté la partie qui consacre le principe d'une aide permanente pour la construction des grandes routes dans les différentes provinces en vue de l'établissement d'une route nationale. Ce projet, il me semble, aurait dû faire l'objet d'une mesure spéciale. Il y a beaucoup à dire pour ou contre le principe d'une aide fédérale pour l'établissement d'une route nationale ou de grandes routes dans les provinces, mais si j'entreprenais la discussion de cette question comme j'aimerais à le faire, on croirait peut-être que j'ai l'intention de combattre cette résolution dont le but est de faire disparaître le chômage qui existe dans le pays.

Comme je l'ai déjà dit, j'approuve l'aide accordée, mais j'en condamne le mode de distribution. Le premier ministre, dans ses explications, très claires par moment, a posé à l'opposition la question suivante: Ne pouvez-vous pas vous fier à nous pour l'emploi de ces 20 millions? Je répondrai: Oui, je suis prêt à me fier au Gouvernement dans la dépense de cet argent s'il le dépense lui-même. Mais ce n'est pas ce que l'on se propose de faire. Dans plusieurs cas, on remettra les fonds à des gouvernements provinciaux imbus de l'esprit de parti et qui, durant la dernière campagne électorale ont même utilisé les crédits provinciaux affectés à la construction de grandes routes de façon à contribuer à la défaite du gouvernement fédéral d'alors.

Un MEMBRE: En avez-vous la preuve?

L'hon. M. VENIOT: Oui. J'en ai la preuve ici dans ma main.

[L'hon. M. Elliott.]

Quelques VOIX: Déposez-la sur le bureau.

L'hon. M. VENIOT: Personne n'a interrompu les honorables membres de la droite pendant qu'ils parlaient, et je n'ai pas l'intention de me laisser interrompre.

M. le PRESIDENT: A l'ordre!

L'hon. M. VENIOT: J'ai dit que je me fiera même au Gouvernement conservateur actuel pour l'emploi de ces fonds. On me demande si je ne cours pas trop de risques. Non, je n'en cours pas, car si le Gouvernement actuel se charge de dépenser lui-même cet argent, il devra le faire honnêtement s'il ne veut pas subir ici dans cette Chambre une critique tellement sévère qu'il lui faudra en appeler de nouveau au jugement du peuple. Mais s'il charge les gouvernements provinciaux de dépenser cet argent, eux qui ne sont aucunement responsables envers ce Parlement pourraient, dans certains cas, user de très peu de prudence. Permettez-moi de citer un exemple. Si une partie de l'argent que la Chambre se propose de voter devait passer aux mains du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour y être dépensé d'après les mêmes principes suivis dans cette province durant la dernière campagne électorale fédérale, je ne croirais pas qu'ils puissent être dépensés honnêtement. Et en voici la raison. Dans cette province, nous avons eu deux appels au peuple l'an dernier. Les élections provinciales ont eu lieu le 19 juin. Le gouvernement provincial a dépensé de vastes sommes d'argent au moyen du trésor provincial pour la construction ou l'amélioration des routes. Je ne suppose pas un seul instant que ce gouvernement ait dépensé l'argent de façon à capter des votes. Oh! non. Mais les travaux furent abandonnés immédiatement après les élections provinciales. Lorsque l'on s'adressa au premier ministre de la province pour obtenir la reprise des travaux afin de remédier au chômage, quelle attitude adopta-t-il? Et si, dans l'utilisation d'une partie de cette somme de 20 millions il met de l'avant le même principe suivi à cette époque, que Dieu ait pitié des gens du Nouveau-Brunswick qui n'appartiennent pas au parti conservateur. Bien des Grits auront le ventre vide dans cette province.

Un MEMBRE: Ils ne sont pas tous maîtres de poste.

L'hon. M. VENIOT: C'est vrai; mais si je dois en juger par le nombre de renvois demandés par mes honorables amis de la droite, ce que j'ai fait sous ce rapport devient insignifiant. Je tiens à lire au comité une lettre adressée par le premier ministre du Nouveau-